

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

OBJET :Suppression du budget
Location immeuble
professionnelLe Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.Transmis le
10 DEC. 2024**DELIBERATION N°2024-95****PROCES-VERBAL**

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au
lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie,
ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER
Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves,
VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine, FANTINI Sébastien

Excusés : MM, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE
Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-
FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann,

Procurations : MM CLEMENT Pierre à CROS Isabelle, SEVENIER-ALIVON
Annick à DUBOIS Sylvie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, COSSE Marie-
Jeanne à MEHL Didier,

Absents non excusés : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code
Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein
du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Maire rappelle que par délibération en date du 01/01/2001, il a été créé un budget annexe
assujéti à TVA intitulé « location immeuble professionnel ».

Afin de faciliter la gestion des budgets communaux et considérant qu'il n'est plus opportun de conserver
ce budget annexe, Madame la Maire propose la clôture de ce budget, à compter du 31/12/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'approuver la clôture et la suppression du budget location immeuble professionnel à compter du 31/12/2024 ;
- **DIT** que l'ensemble des biens et résultats seront repris au budget principal de la commune
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 29 novembre 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Ville neuve de Berg



